

La **Coalition of European AGRIREGIONS** exprime la voix de Régions européennes mobilisées pour défendre une future Politique Agricole Commune forte et le rôle des Régions dans sa mise en œuvre.

Beaucoup de Régions européennes ont des responsabilités en tant qu'autorité de gestion ou d'organismes intermédiaires. Pour certaines, l'agriculture est une compétence propre. Une renationalisation de la PAC diminuerait les ambitions européennes et remettrait en cause les bénéfices de la régionalisation de la PAC.

- Une ambition collective renforcée pour répondre aux défis
- Un budget adéquat pour une PAC d'avenir
- La possibilité explicitée pour les Régions d'être autorité de gestion
- Une PAC plus équitable et durable
- Un renforcement du développement rural

Une ambition collective renforcée pour répondre aux défis

PROPOSITION 1- Réaffirmer les objectifs de la PAC en s'adaptant aux nouveaux défis

La **Coalition of European AGRIREGIONS** souhaite une réaffirmation des principes fondamentaux de la PAC inscrits à l'article 39 du TFUE : l'autonomie alimentaire, un niveau de vie équitable aux agriculteurs, des marchés stables, des approvisionnements sécurisés et des prix raisonnables aux consommateurs.

Dans un contexte de concurrences mondiales exacerbées, de creusement des inégalités territoriales, de sentiment de délaissement des zones rurales, la PAC doit répondre aux besoins des agriculteurs, des populations rurales mais aussi de l'ensemble des consommateurs européens. L'Union européenne est garante d'une alimentation suffisante et de qualité, grâce à une production agricole durable et non spéculative.

PROPOSITION 2 – Maintenir un socle commun pour éviter les distorsions entre les Etats membres

La **Coalition of European AGRIREGIONS** juge primordial de maintenir un socle de règles communes bien définies à l'échelle européenne. Une ambition européenne commune est nécessaire pour ne pas aboutir à une juxtaposition de politiques nationales. L'objectif est de garantir des conditions égales pour tous, de limiter les distorsions de concurrence et toute forme de dumping. L'Union européenne doit garantir que les objectifs environnementaux et sanitaires ne soient pas revus à la baisse dans certains Etats membres. Le cadre européen doit permettre une marge d'adaptation régionale et locale dans la déclinaison opérationnelle de la politique.

Un budget pour une PAC d'avenir

PROPOSITION 3 – Conserver un budget fort pour une agriculture européenne ambitieuse et résiliente

La **Coalition of European AGRIREGIONS** demande à ce que le budget de la PAC soit maintenu au moins à son niveau actuel pour l'UE-27 dans le prochain CFP.

La PAC, composante fondamentale de la construction européenne, doit rester une politique d'avenir. Si les moyens financiers nécessaires lui sont donnés, l'agriculture européenne a la capacité de contribuer aux défis d'avenir : la sécurité alimentaire, le changement climatique, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la qualité de vie, le bien-être animal etc.



Bayerisches Staatsministerium für
Ernährung, Landwirtschaft und Forsten



Regione Emilia-Romagna



JUNTA DE EXTREMADURA



La possibilité explicitée pour les Régions d'être autorités de gestion

La **Coalition of European AGRIREGIONS** propose un modèle alternatif pour renforcer la place des Régions en explicitant leur possibilité d'être autorité de gestion. Cette approche vise le respect de la subsidiarité au sein de chaque Etat membre et des dispositions nationales relatives à la régionalisation des compétences.

PROPOSITION 4 – Mettre en œuvre régionalement certaines parties du Plan Stratégique National

Le PSN indique les parties du Plan qui seront établies au niveau régional et assure la coordination entre les différentes interventions de la PAC, synergies avec les autres fonds, modèle de gouvernance, etc.

PROPOSITION 5 – Introduire des « programmes opérationnels régionaux » au sein du Plan Stratégique National

Les programmes opérationnels, dont le modèle sera simplifié, présenteront la logique de mise en œuvre du fonds et ses modalités en cohérence avec le PSN. Ils sont gérés par des autorités de gestion régionales désignées par l'Etat membre et présentés à la Commission Européenne en conformité avec le PSN.

PROPOSITION 6 - Réintroduire la notion d'«autorité de gestion régionale» aux côtés de l'autorité de gestion nationale

En cas de programmes opérationnels régionaux, il doit être spécifié que les autorités de gestion peuvent être nationales ou régionales en fonction des interventions.

Une PAC plus équitable et durable

PROPOSITION 7- Allouer à situation égale des aides similaires aux agriculteurs et palier la volatilité des marchés

La **Coalition of European AGRIREGIONS** demande une allocation plus équitable des aides directes, un soutien mieux ciblé aux exploitations familiales via le paiement redistributif obligatoire ou encore, la possibilité d'octroyer une aide supplémentaire au revenu des jeunes agriculteurs. La PAC doit rester un vecteur fort de la construction européenne et être en mesure d'accompagner équitablement les agriculteurs européens et de renforcer la place des agriculteurs dans la chaîne de valeur.

PROPOSITION 8 – Encourager les pratiques vertueuses

Face aux aléas climatiques, sanitaires et économique, la PAC doit inciter efficacement les agriculteurs à s'engager dans des pratiques environnementales et climatiques ambitieuses et accompagner la transition des exploitations agricoles pour une meilleure durabilité économique, sociale et environnementale.

PROPOSITION 9 – Maintenir la dotation budgétaire des aides couplées au revenu à 15% de l'enveloppe nationale

Les aides couplées au revenu doivent être maintenues dans la mesure où elles servent des intérêts économiques, environnementaux et sociaux, constituent un outil fondamental pour promouvoir des productions d'importance stratégique et renforcent l'autonomie des exploitations agricoles européennes. Cependant, elles doivent rester facultatives pour les États membres et ne pas dépasser les niveaux actuels afin d'éviter les distorsions du marché.

Un renforcement du développement rural

PROPOSITION 10 : Répondre aux enjeux territoriaux en renforçant le développement rural

La **Coalition of European AGRIREGIONS** prône un renforcement du développement rural pour améliorer la viabilité et la compétitivité des exploitations agricoles européennes, pour restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie, pour promouvoir la transition et la modernisation des exploitations agricoles ou encore, pour assurer l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Pour ces raisons, il est crucial de décliner le développement rural au plus près des territoires via une gamme d'interventions cohérentes et capables de conjuguer des objectifs de durabilité économique, environnementale et sociale.

PROPOSITION 11 – Contribuer au développement des zones rurales

A travers LEADER, la PAC doit contribuer au développement économique des zones rurales et à leur dynamisme démographique et social. Tous les efforts possibles doivent être déployés pour éviter le dépeuplement des zones rurales, compte tenu en particulier du rôle des femmes et des jeunes dans ce processus, conformément aux objectifs de la Déclaration de Cork 2.0.



Bayerisches Staatsministerium für
Ernährung, Landwirtschaft und Forsten



Regione Emilia Romagna



JUNTA DE EXTREMADURA

